



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE

Etablissement de Microfinance de 2^{ème} catégorie

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

ONG – ASSOCIATION - ENTREPRISE - SOCIETE

Num compte : _____

Intitulé : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Mail : _____

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

(Personne morale)

☐ ONG ☐ ASSOCIATION ☐ ENT INDIV ☐ SARL ☐ SURL ☐ Sté Anonyme ☐ AUTRES

Personne morale

Raison sociale :

Sigle : Date de création : Capital Social.....

Num NIF : Num RCCM :

N° CNSS N° ACFPE.....

Activité principale :

Autres Activités :

Adresse géographique : Distance

Tel : BP : Mail :

Compte autre banque :

Représentant légal (Dirigeant)

Nom et Prénom :

Né le : A :

Fonction : Nationalité :

N° Piece identité :

Date et lieu de délivrance :

Tel : Mail :

Autres

Appartenance à un groupe Oui ☐ Non ☐

Nom et adresse du groupe :

La société est-elle : propriétaire ☐ locataire ☐

Noms et Prénoms	Fonction	Signature	Observation

Cadre Réservé à la FICA

Libelle	Signature	Observation
Chef d'Agence		
Conformité		

CONDITIONS GENERALES

Les informations contenues dans ce document servent de convention de compte

Entre,

La Financière de Centrafrique S.A. établissement de microfinance de 2^{ème} catégorie au capital de 500.000.000 (Cinq cent millions) FCFA, agréée par le Ministère des Finances et du Budget sous le N°0926/MFB/DIRCAB/DGTCP/DAFMAM/SMF/20 Après avis conforme de la COBAC sous le n° D-2020/048 N° RC B1206, représenté par le Directeur Général Mr **Emmanuel KOKO MICA**

Ci-après dénommé FICA S.A

Et,

Société/Entreprise/ONG/Association.....

Représenté (e) par Mr.....

Agissant en qualité de :

Ci-après dénommé client

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

INSTRUCTIONS

Le compte est ouvert à FICA S.A. en se fiant expressément aux renseignements fournis sur le formulaire d'ouverture de compte, toute fois, le client est tenu d'informer la FICA par écrit et en temps utile de toute changement de circonstances pouvant modifier les renseignements donnés ou de tout autres changements susceptibles d'affecter ses relations avec FICA S.A.

FICA n'est pas tenue de procéder à une quelconque enquête concernant la situation juridique du client, elle peut cependant à la seule discrétion, exiger la présentation de tout document qu'elle estime utile aux opérations bancaires d'un client, le client assume l'entière responsabilité de la présentation de tels documents.

Toutes les relations entre la FICA S.A. et le client sont régies par les présentes conditions générales et les conventions spéciales qui pourront être conclues entre les deux parties.

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Le compte fonctionne sous la signature des représentants légaux mandatés par l'entreprise.

Le client s'engage à toujours maintenir un solde créditeur et à n'effectuer les règlements que si son compte est suffisamment approvisionné. La provision découlera de la somme disponible sur le compte ou d'un découvert résultant d'une convention ou d'un accord express et écrit de FICA S.A.

La FICA S.A. est dégagée de toute responsabilité dans le cas où la présentation d'un effet ou d'un chèque à l'acceptation ou au paiement ne pourrait être effectuée et un protêt éventuellement dressé dans le délai fixé, si le compte n'a pas suffisamment de provision pour couvrir le montant du

retrait, la FICA S.A. se réserve le droit de retourner le chèque impayé et prélever automatiquement les frais afférents.

Les prélèvements sur les rubriques espèces du compte peuvent être effectués à l'aide de différents moyens mis à la disposition du client par la banque dans la limite du solde créditeur disponible.

La FICA S.A. n'accepte les ordres du client que sur les écrits originaux. Toutefois la FICA S.A. peut accepter d'exécuter les ordres reçus par télex, télécopie, mail suivant les modalités à préciser en accord avec le client, dans cette hypothèse, le risque de fraude est supporté par le client.

La FICA S.A. fait son possible pour exécuter les ordres du client dans les meilleurs délais, toutefois elle décline toute responsabilité en cas de dommage résultant d'un retard ou d'une mauvaise exécution indépendante de sa volonté.

Les chèques doivent être établis de façon à rendre impossible tout ajout ou modification après émission. Si les précautions nécessaires à empêcher les contrefaçons de chèque ne sont pas prises, la FICA S.A. ne sera pas responsable des conséquences.

Les chèques doivent être dûment signés conformément aux signatures déposées par les personnes habilitées à signer et la FICA S.A. peut refuser tout chèque lui semblant irrégulier.

La FICA S.A. n'est pas responsable de l'identification des endosseurs de chèque à l'ordre.

Le client est responsable de la régularité et de la validité de tout endos sur tout chèque tiré ou versé à son compte.

Il n'est admis d'opposition au paiement de chèque par le tireur qu'en cas de perte, de vol, d'utilisation frauduleuse ou d'ouverture de procédures collectives de redressement judiciaire ou de liquidation des biens contre le porteur. Le client doit immédiatement confirmer son opposition et en indiquer le motif par écrit à la FICA S.A.

La FICA S.A. est autorisée à débiter le compte du client de tous les intérêts ou pénalités, commissions et frais dans la mesure permise par la réglementation fixant les conditions des établissements de micro finance en RCA.

Sauf disposition contraire future, les avoirs en compte chèque ne sont pas producteurs d'intérêts créditeurs pour le client.

Le compte du client peut être clôturé soit par la FICA S.A., soit par le client à tout moment quelque soit la raison, sur simple notification écrite à l'autre partie. La clôture entraîne à l'option pour FICA S.A. la compensation entre tous les comptes du client de façon à rétablir l'unicité du compte dont le solde devient immédiatement exigible.

En application des instructions et règlements en vigueur relative à la lutte contre le blanchissement de capitaux, le client à l'obligation de signaler à FICA S.A. toutes opérations inhabituelles devant s'opérer sur son compte au moins 48 heures avant ladite opération. En cas de sollicitation, le

client à l'obligation de justifier ces opérations par des documents légaux.

En matière de vérification et de légitimation de signature, la FICA S.A. n'est pas responsable des conséquences résultant de la falsifications ou abus qu'elle n'aura pas décelée malgré ses procédures de vérifications.

Les réclamations du client relatives à l'exécution ou l'inexécution d'un ordre doivent être présentées par écrit après réception de l'avis correspondant au plus tard dans les 30 jours à dater de l'expédition de l'avis. A défaut de réclamation, les indications qui y sont reprises sont, sauf erreur matérielle manifeste, réputées exactes et le client est censé avoir approuvé l'avis. Le dommage résultant d'une réclamation tardive est à la charge du client.

Chacune des parties à cette convention peut à tout moment la résilier par notification écrite à l'autre partie. A la clôture d'un compte pour quelque raison que ce soit, la résiliation devient effective après que tous les chèques tirés sur le compte ou les débits en compte aient été réglés ; Et que tous les chéquiers remis aient été retournés à FICA S.A.

RÉSILIATION

La résiliation du fait du client, l'oblige à maintenir en compte une somme suffisante permettant à FICA S.A. de couvrir les opérations courantes de frais de clôtures.

La FICA S.A. peut clôturer le compte pour les raisons suivantes :

- Mauvais dénouement du crédit,
- Compte sans provision,
- Soupçon de blanchissement d'argent,
- Abus d'émission de chèque sans provision,
- Décès ou incapacité du client,
- Liquidation judiciaire ou cessation d'exploitation,
- Comportement gravement répréhensible.
- Tout autres faits ou agissement pouvant nuire à FICA S.A.

La FICA S.A peut modifier à tout moment tout ou partie des présentes conditions générales par une publication écrite pour tenir compte notamment des modifications législatives et réglementaires ainsi que les usages de la place et de la situation du marché ou de la politique de FICA S.A. Ces modifications seront considérées comme approuvées par le client.

Dans la mesure où il n'y a pas dérogé par les présentes conditions générales ou par les conventions spéciales, les relations entre le client et FICA S.A. sont soumises à la loi Centrafricaine.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales et de fonctionnement des comptes figurants dans le présent document. Il déclare approuver et accepter toutes les clauses et conditions de ce document, sans restriction ni réserve entendant que le compte désigné par le présent document ainsi que tout compte qui pourrait être ouvert par la suite en son nom soient régis par lesdites conditions et produisent tous les effets d'un compte courant.

Fait à le

Signature du Client

Signature FICA S.A

Faire suivre ou précéder de la mention
« Lu et approuvé »



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE S.A

Etablissement de Microfinance de 2^{ème} Catégorie

ATTESTATION DE RESIDENCE DU CLIENT

PERSONNE MORALE

Je soussigné(e) -----

Titulaire du compte N°-----atteste

par la présente être domicilié au Quartier -----Rue-----à

Coté de----- (veuillez indiquer un endroit bien connu)-

----- Ville -----

Veuillez identifier exactement votre siège :

Je certifie en toute conscience que les renseignements ci-dessous rendent fidèlement compte de ma localisation géographique.

Date-----

Signature -----



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE

Rue Martin Luther KING Centre-ville BP : 858 Bangui RCA

DEMANDE DE CHEQUIER

Je vous prie de bien vouloir me délivrer un chéquier de.....feuillets

Nom et Prénom :

Adresse :

Num compte :

Date.....

Signature



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE

Rue Martin Luther KING Centre-ville BP : 858 Bangui RCA

DEMANDE DE CHEQUIER

Je vous prie de bien vouloir me délivrer un chéquier de.....feuillets

Nom et Prénom :

Adresse :

Num compte :

Date.....

Signature



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE

Rue Martin Luther KING Centre-ville BP : 858 Bangui RCA

DEMANDE DE CHEQUIER

Je vous prie de bien vouloir me délivrer un chéquier de.....feuillets

Nom et Prénom :

Adresse :

Num compte :

Date.....

Signature



FINANCIERE DE CENTRAFRIQUE S.A
Rue Martin Luther KING Centre-ville BP : 858 Bangui RCA

SPECIMEN SIGNATURE

(Personne Morale)

Num Compte :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Intitule du Compte :

NOMS ET PRENOMS	PHOTOS	SIGNATURES	OBSERVATIONS

Nous certifions que les signatures apposées sont conformes ainsi que leurs pouvoirs

Instructions particulières du client

Cachet Client

PARTIE RESERVEE A FICA S.A

Date :

Signature

Observations : ..